

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.		Date d'inspection Le 24 mars 2026	
Nom de l'établissement Club Le Marais		Numéro de permis 2019520	
Adresse 1620 boulevard Dieppe Dieppe NB E1A 8P5		Numéro de téléphone (506) 380-0777	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sarah Babineau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité était sur les lieux en après-midi pour effectuer une inspection de surveillance. La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants : - Dossiers administratifs tenus sur les lieux - Aire de jeu intérieure - Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure - Toilettes - Espaces de rangement Durant l'inspection, la mentore a observé le départ des enfants, des activités de bricolage, les jeux libres, un jeu de «tag» dans le gymnase ainsi que la préparation pour aller dehors. Le ratio a été respecté lors de la visite.

original signé par Sarah Babineau	Le 26 mars 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative	Date
original signé par Jackie Doiron	Le 26 mars 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"